# HORIZON Le Mag

*Le Magazine des GDA & de la Chambre d'agriculture de la Creuse*

N°12

## DANS CE NUMERO


**PAC**
Conditionnalité des aides : de nouveaux points de contrôle

**BATIMENT**
Gestion des lisiers : optimiser son temps de travail avec des robots aspirateurs

**DOSSIER**
Autonomie des exploitations agricoles

**OBSERVATOIRE**
2023 : Une année de transition, avec les derniers dossiers DJA

**TERRITOIRE**
Quoi de neuf du côté de Chambon / Boussac

**REGARD**
Retrospective 2023



www.creuse.chambre-agriculture.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

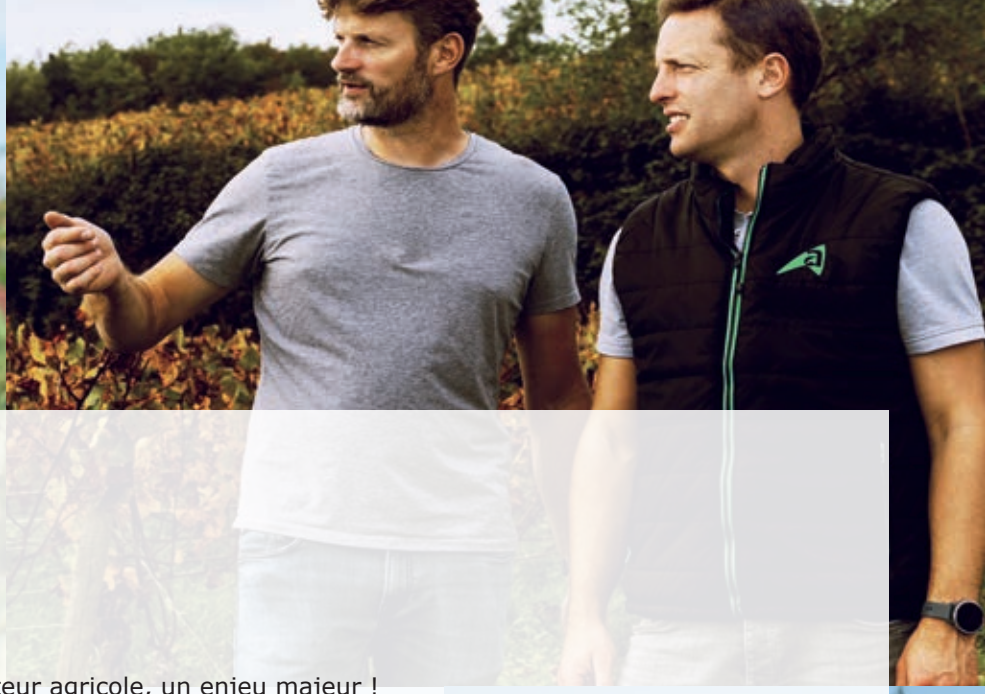

# EDITO

Accompagner les mutations du secteur agricole, un enjeu majeur !

En réponse aux profonds bouleversements que nous vivons ces dernières années au plan national et international, le secteur agricole doit se réinventer sans cesse pour s'adapter.
La stabilité au sein de l'Europe nous semblait pourtant acquise lorsque nous avons vu apparaître de grandes divergences entre les pays membres, entraînant parfois le retrait (Brexit) ou la menace de retrait de certains pays adhérents.
La guerre en Ukraine qui se déroule à nos portes nous a également rappelé la fragilité géopolitique du monde dans lequel nous évoluons et s'est traduite par des hausses de charges historiques entraînant des répercussions économiques très importantes sur nos exploitations.
Les problématiques climatiques, quant à elles, avec leurs lots de sécheresses, innondations, tornades, etc, tendent à s'accélérer et mettent en péril les rendements de nos récoltes, l'abreuvement de nos animaux, la pérennité de nos systèmes… Enfin, les impacts sanitaires engendrés par l'émergence de virus jusqu'alors inconnus et s'attaquant à nos cheptels, couplés à de nouvelles tendances sociétales peu favorables à l'élevage interrogent quant à l'avenir de notre secteur d'une façon générale.
Pourtant, pour la sauvegarde de nos exploitations et face au défi crucial du renouvellement des générations auquel nous sommes confrontés (plus de 50 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans actuellement), nous devons impérativement trouver des solutions pour rendre nos métiers plus attractifs et assurer de meilleurs revenus aux agriculteurs en place.
Les Chambres d'agriculture sont présentes pour vous accompagner dans ces diverses mutations.
D'ailleurs, au plan national, 2024 marquera les 100 ans d'existence et d'engagement des Chambres d'agriculture auprès de tous les agriculteurs.
En Creuse, les prestations et les programmes que nous développons sont le reflet de notre engagement sans faille à vos côtés. Afin d'illustrer la diversité des actions menées, vous trouverez dans ce numéro un condensé des opérations qui ont été mises en place tout au long de l'année 2023 pour répondre au mieux à vos besoins.
Autonomie des exploitations, gestion de crise, demandes d'intervention, instruction de dossiers, agronomie, innovations technologiques, élevage, forêt, restauration collective,… nous allons poursuivre nos efforts dans tous les domaines pour vous aider à développer et sécuriser vos systèmes.
Ainsi, je vous assure que tous les élus et les salariés de la Chambre d'agriculture Creuse restent plus que jamais mobilisés pour défendre les intérêts et l'avenir de notre profession.
Et c'est avec cet état d'esprit qui nous anime, qu'au nom du bureau et du personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2024.

**Pascal Lerousseau**
**Président de la Chambre d'agriculture Creuse**

# SOMMAIRE

**#12 - 2024**
Horizon, le Mag


## PAC

Conditionnalité des aides : de nouveaux points de contrôle **P.4**

## PREDATION

Aide à la protection des troupeaux **P.6**

## OBSERVATOIRE

Entre DJA et DNJA **P.7**

## DOSSIER

Autonomie des exploitations agricoles en Creuse **P.10**

## BATIMENT

- Optimiser son temps de travail avec des robots aspirateurs
- Retour sur le rallye bâtiment du 10 nov

**P.14**

## TERRITOIRE

- GDAR de la petite Creuse
- GDAR de la Combraille

**P.18**

## REGARD
Rétrospective 2023 **P.23**

## DIVERSIFICATION

- Bilan des Marchés de Producteurs de Pays
- Semaine du goût

**P.26**



**CHAMBRE D'AGRICULTURE de la CREUSE**

Magazine trimestriel réservé aux abonnés des GDA de la Creuse

Directeur de publication : Pascal LEROUSSEAU
Comité de rédaction : Line DAUPHIN, Nathalie DEGEORGES, Philippe DUCOURTHIAL, Sabine DURUDAUD, Frédéric GOUZONNAT, Bruno SIMON.

Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE - 8 avenue d'Auvergne – CS 60089 - GUERET CEDEX - Tel : 05 55 61 50 00 - Fax : 05 55 52 84 20 - accueil@creuse.chambagri.fr - www.creuse.chambre-agriculture.fr



Crédit photos : Chambre d'Agriculture 23



Pôle Communication Chambre d'Agriculture de la Creuse - Tél : 05 55 61 50 22 - Fax : 05 55 61 50 29 - nathalie.degeorges@creuse.chambagri.fr

# CONSEILS

## Conditionnalité des aides PAC : de nouveaux points de contrôle !

En 2023, une évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) s'est mise en place avec de nouvelles grilles BCAE et bien évidemment de nouveaux points de contrôle sont apparus par rapport au "domaine Environnement".

A l'occasion de visites des services de la DDT sur vos exploitations, plusieurs points sont vérifiés au titre de la réalisation des contrôles conditionnalité du " domaine environnement ", et en particulier dans le cadre de la protection qualitative des eaux :

- l'absence de pollution des eaux souterraines,
- le stockage des effluents,
- le stockage des produits phytosanitaires,
- la présence d'un dispositif de protection du réseau d'eau.

Certains de ces points sont également vérifiés à travers d'autres fiches conditionnalités.

Vous trouverez ci-dessous quelques rappels par rapports à ces différents points.

### ◇ Stockage de produits phytosanitaires

Tous les produits phytosanitaires doivent être stockés dans un local, ou une armoire, réservé à cet usage, fermé à clefs avec une affiche sur la porte. Cet équipement doit être muni de bacs ou caillebotis hermétiques pour récupérer les produits phytosanitaires en cas de fuite du bidon et disposer d'une aération basse et haute. Un espace au niveau de ce stockage doit être réservé pour déposer les PPNU à détruire avec un affichage correspondant. Les emballages vides de produits phytosanitaires doivent être ramenés propres et rincés (dans des sacs spécialement conçus) aux points de collecte organisés.

### ◇ Remplissage du pulvérisateur

Afin d'éviter toute remontée de bouillie dans le réseau,
le remplissage du pulvérisateur doit s'effectuer à l'aide soit :

- d'une potence de remplissage
- d'un tuyau muni d'un clapet anti retour
- d'une cuve intermédiaire

Il est conseillé de mettre un compteur volumétrique ou une cuve intermédiaire du volume du pulvérisateur, pour programmer la quantité d'eau nécessaire lors du remplissage et éviter ainsi tout débordement.

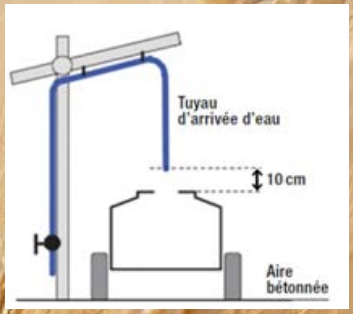

## ◇ Rinçage et vidange du pulvérisateur

L'épandage du fond de cuve est autorisé s'il est :

- ◇ dilué avec un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve,
- ◇ réalisé sur la parcelle venant de faire l'objet du traitement, jusqu'au désamorçage de la pompe du pulvérisateur, en s'assurant que la dose totale ne dépasse pas la dose maximale autorisée,

La vidange du fond de cuve, après dilution et épandage est autorisée dans les conditions précisées ci-après.

- ◇ la concentration en matière active est divisée par 100 par rapport à la concentration initiale de la bouillie,
- ◇ une fois maximum par an sur la même parcelle,
- ◇ à plus de 50 m des points d'eau, caniveaux et bouches d'égout,
- ◇ sur un sol capable d'absorber ces effluents (non gelé, non enneigé, ne présentant pas des fentes de retrait et en dehors des fortes pentes).

La vidange du pulvérisateur peut s'effectuer à l'exploitation sur une aire de vidange prévue, avec récupération des liquides et stockage ou traitement.

Exemple : Si le volume du fond de cuve à rincer est de 10 litres avec une cuve de rinçage de 100 litres : le rinçage sera réalisé en 3 temps : un premier rinçage avec 50 litres, un second avec 25 litres et un troisième avec 25 litres d'eau claire. Source Outils Arvalis : Rinçage du pulvérisateur : http://oad.arvalis-infos.fr/fondcuve/index.html

## ◇ Stockage du GNR et des huiles usagées

Les cuves de stockage de carburant doivent être munies d'une double paroi ou d'un bac de rétention. Ce bac ou cette seconde enveloppe doit pouvoir accueillir un volume égal à la quantité stockée.

Les huiles usagées doivent être stockées dans un contenant hermétique placé au-dessus d'un bac de rétention. Ces mesures permettent d'anticiper les pollutions en cas de fuites.

Les huiles usagées sont collectées gratuitement pour le secteur agricole sous certaines conditions :

- minimum 600 litres d'huiles usagées, cuve pour prélever l'huile accessible (certaines sociétés se réservent le droit de facturer un surcoût de manutention si l'huile se trouve dans des fûts de 200 litres ou moins),
- huiles non mélangées à d'autres déchets liquides (eau, solvants, hydrocarbures, huile soluble, huile de friture…),
- accès obligatoire avec un camion de 19 tonnes,

Trois sociétés de collecte d'huiles usagées sont agréées par la préfecture sur notre département.

- CHIMIREC-DELVERT, 86130 JAUNAY CLAN Tel : 05 49 52 10 43
- MONTMORILLON Carburants, 86500 MONTMORILLON Tel: 05 49 91 23 37
- SEVIA, 87280 Limoges Tel : 06 16 54 85 14

## ◇ Stockage du fumier

Par rapport à cette fiche conditionnalité, le stockage de fumier doit s'effectuer à plus de 35 mètres d'un point d'eau.

Attention : d'autres règles de stockage s'appliquent en fonction du statut de votre élevage (ICPE soumis à déclaration, soumis à autorisation, RSD, etc). Une partie du département est également classée en zone vulnérable, où la réglementation est plus encadrée, et fait l'objet d'une grille spécifique.

| Points de contrôle | Non conformités | Réduction des aides PAC au 1er constat | Réduction des aides PAC au 2ème constat sur trois ans |
|---|---|---|---|
| Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses. | Existence d'un rejet de substance interdite dans les sols imputable à l'exploitation | 5% | 15% |
| | Non-respect de la distance de stockage des effluents agricoles par rapport aux points d'eaux souterraines | 3% | 9% |
| | Absence de dispositif lors du remplissage, vidange et rinçage du pulvérisateur permettant d'éviter la pollution | 3% | 9% |
| | Présence de produits phytosanitaires hors local dédié à leur stockage | 1% | 3% |

***(Source fiche conditionnalité du ministère de l'agriculture)***

CONTACT & INFORMATIONS

*Stéphane GRAND*
*Conseiller Machinisme*

*07 84 94 19 51*

# PRÉDATION

## Une aide à la protection des troupeaux

Avec la mise en place du Plan Loup 2023/2027, un dispositif d'aide a été engagé afin d'accompagner les éleveurs confrontés aux risques de prédation.
Les demandes d'aides sont à déposer entre janvier et fin juillet de l'année. Suite à des prédations au printemps 2023 dans l'est creusois, un arrêté de délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de protection à la prédation du loup, a été publié en mai 2023 (passage de communes du cercle 3 au cercle 2).

En 2023, 24 dossiers de demande d'aide à la protection des troupeaux ont été déposés : 19 dossiers pour des exploitations en cercle 2, et 5 en cercle 3.
Les demandes ont porté sur :

- l'entretien des chiens de protection - 11 dossiers
- des investissements matériels (filets mobiles, batteries, postes électriques, fils pour clôture électriques fixes, piquets,…) – 20 dossiers
- l'accompagnement technique par l'IDELE pour la gestion de chiens de protection – 3 dossiers

L'aide aux investissements matériels représente 80% des dépenses alors que pour l'achat et l'entretien des chiens de protection et pour l'accompagnement technique, ce sont des montants forfaitaires annuels.
Les éleveurs ayant déposé un dossier ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour réaliser les dépenses et jusqu'au 1er juillet 2024 pour faire leurs demandes de paiement (acompte et solde) et transmettre les justificatifs (facture(s) acquittée(s), cahier de pâturage, etc…).

Pour les éleveurs qui ont déposé un dossier d'aide à la protection des troupeaux, les demandes de paiements sont ouvertes sur le site SAFRAN depuis mi-septembre.

Le dispositif doit être reconduit en 2024.

### CONTACT & INFORMATIONS

*Léa NATIVEL à la DDT*

*Julien VAISSET, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture*

*06 60 57 15 48*

***En cas de suspicion de prédation sur un animal de votre troupeau :***

- **Contactez le Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité : 05 55 52 24 81 ou sd23@ofb.gouv.fr**
- **Laissez vos coordonnées et indiquez le lieu exact de la prédation**
- **Ne touchez pas la carcasse et ne la déplacez pas**
- **Couvrez la carcasse afin qu'elle ne soit pas dégradée par d'autres espèces**
- **Evitez de circuler autour afin de ne pas effacer des traces du prédateur**

# OBSERVATOIRE DE L'INSTALLATION

## 2023 Une année de transition, avec les derniers dossiers DJA…

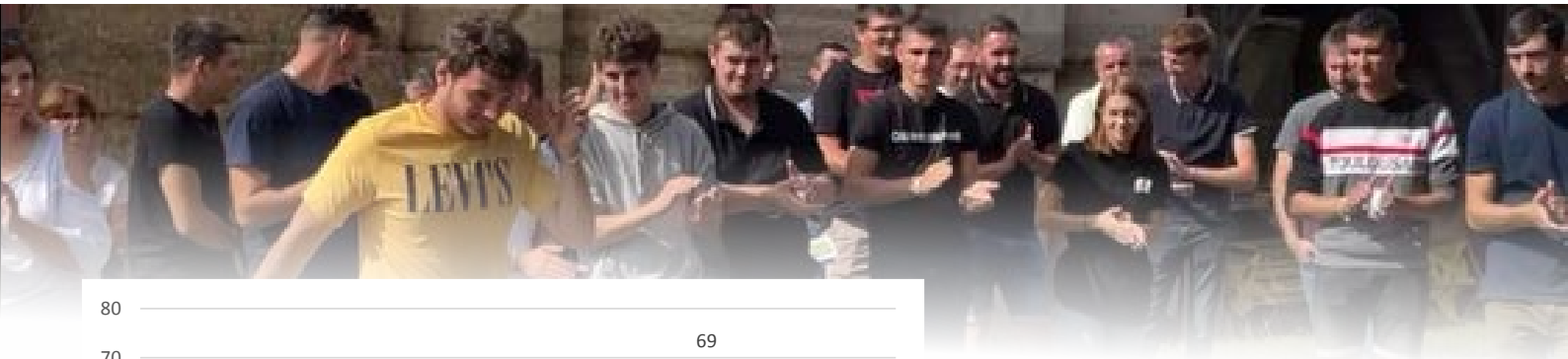

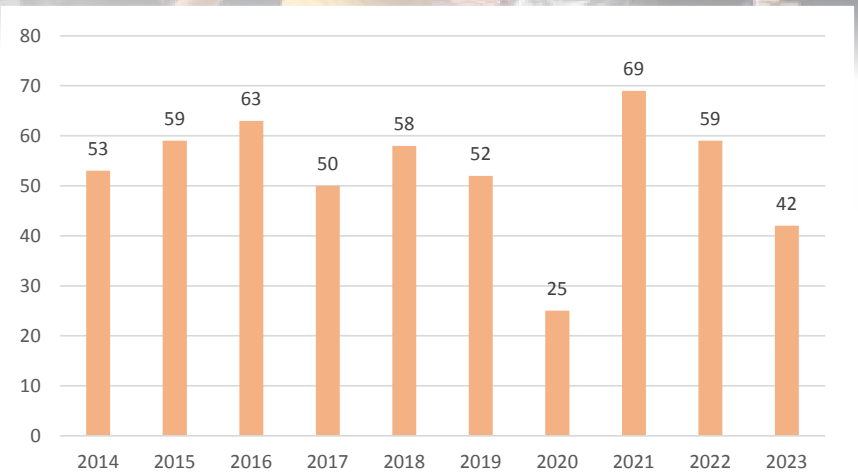


42 dossiers déposés sur 5 mois, avant le 31/05/2023, pour une moyenne annuelle de 55 dossiers constatée sur la décennie précédente.

Les femmes représentent 24 % des candidats

### Des installations précoces

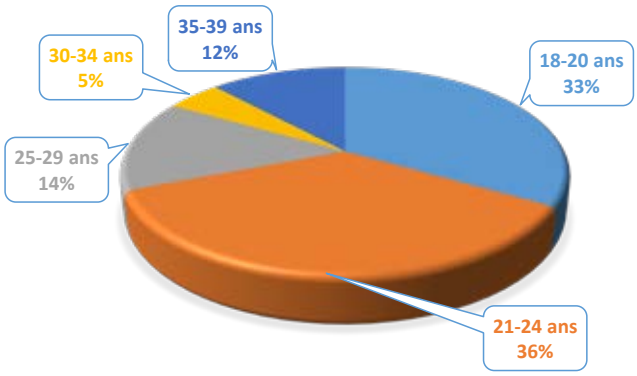


33 % des candidats ont moins de 20 ans

### Une formation initiale minimum

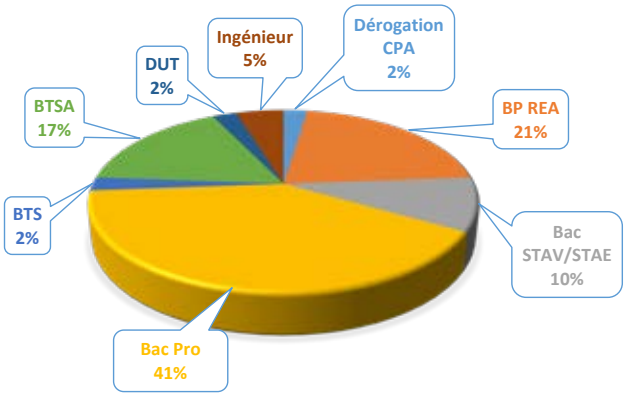


26 % sont titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2, supérieur au minimum requis

## Les projets des jeunes agriculteurs

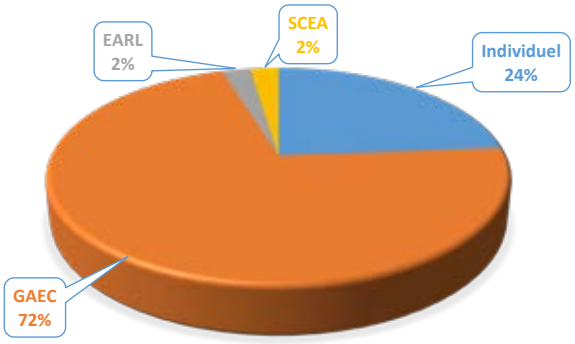


La forme sociétaire reste privilégiée pour 76 % d'entre eux

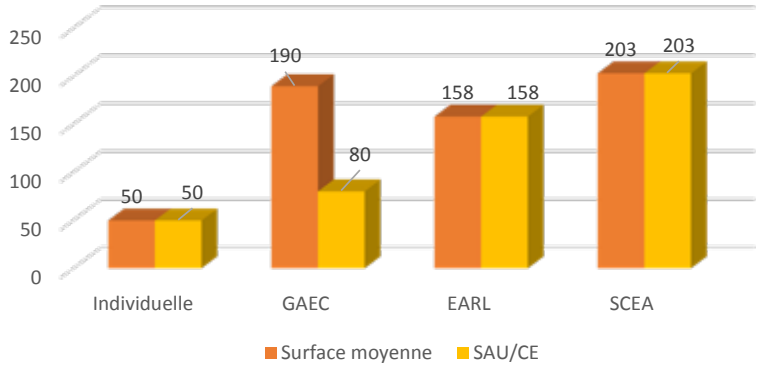


La forme sociétaire reste privilégiée pour 76 % d'entre eux

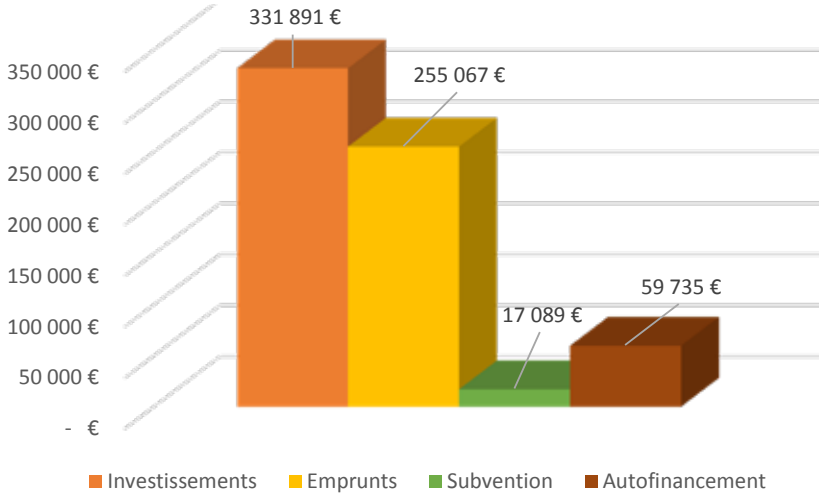


331 891 € d'investissements en moyenne, sur 4 ans, financés à 77 % par emprunts

| Zone | Taux de base | Montant moyen |
|---|---|---|
| Zone défavorisée (22) | 14 000 € | 28 959 € |
| Zone de montagne (20) | 24 000 € | 45 290 € |
| ***Total (42)*** | | **36 736 €** |

**La Chambre d'agriculture vous accompagne contactez le Point Accueil Installation**

PAIT S'installer et transmettre en agriculture

**05 55 61 50 41**

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

# ... et les premiers dossiers DNJA* !

Depuis le 01/06/2023, les candidats à l'installation déposent leur demande d'aide DNJA, de manière dématérialisée, sur le site dédié aux aides de la Région : MDNA

Les premiers dossiers DNJA devraient être présentés en Consultation Permanente en février 2024.

## Conditions d'accès à la DNJA

### Plan d'entreprise viable et durable

Etabli par une structure labellisée par la région, démontrant l'atteinte d'un SMIC en année 4.

### Eco-conditionnalité

Eco-régime niveau 2 ou 3, ou certification AB ou HVE.

### Capacité professionnelle

Diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur

ou

Diplôme de niveau 4 ou supérieur (toute spécialité) + 24 mois d'activité professionnelle dans le secteur de la production agricole sur les 3 dernières années

### Age

**JA**
18 à 40 ans pour l'aide aux Jeunes Agriculteurs

**NA**
41 à 55 ans pour l'aide aux Nouveaux Agriculteurs

## Le montant de la DNJA

### Volet trésorerie

**JA**

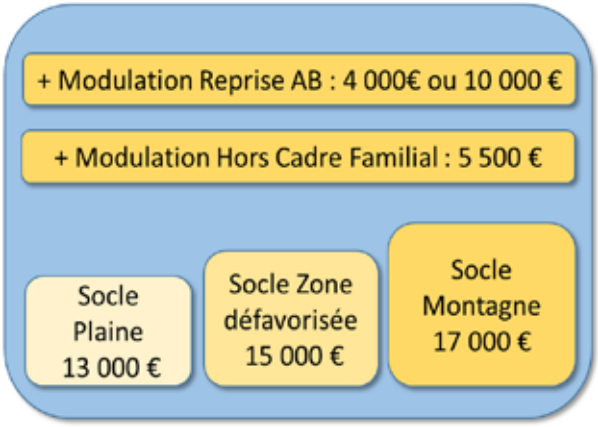


+

### Volet outil de production

**JA - NA**

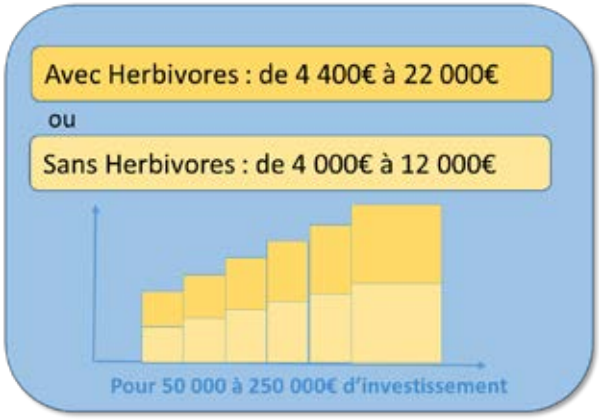


*Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs

DOSSIER

# AUTONOMIE des EXPLOITATIONS

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

Dans un contexte de forte inflation et de volatilité des prix couplé à des capacités de productions impactées par les changements climatiques, l'enjeu de l'autonomie des exploitations agricoles s'impose plus que jamais comme le défi d'avenir majeur à relever pour le secteur.

La Chambre d'agriculture de la Creuse travaille depuis plusieurs années sur cette thématique pour permettre aux éleveurs d'augmenter leur marge de manœuvre face à leur dépendance en termes de ressources externes.

Ainsi qu'il s'agisse de l'autonomie alimentaire du troupeau ou de l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux ou encore de la réduction des intrants et de la maîtrise des charges en générale, nombre de formations, journées techniques ou autres supports (guides, plaquettes, etc) sont développés régulièrement par les différents services.
Pour 2023, la structure en a même fait son fil rouge devant guider la majorité des actions qu'elle développe au quotidien.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture ayant à cœur de mettre en œuvre une journée départementale dédiée aux agriculteurs du département a décidé d'organiser une rencontre spécifique sur cette thématique le mardi 12 septembre à 13h30 sur l'exploitation du GAEC Lavigne à Jouillat.

Nous vous proposons dans ce dossier de revenir sur quelques actions développées, au cours de cette année, autour de cette thématique.

# 13 avril 2023

## ASSEMBLEE GENERALE DU CONTROLE LAITIER : SOUS LE SIGNE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

AUTONOMIE des EXPLOITATIONS

L'Assemblée Générale du Contrôle Laitier s'est déroulée sur la commune de Maisonnisses. A l'occasion de cette AG, un focus a été fait sur l'autonomie alimentaire des exploitations via une analyse des coûts alimentaires des rations des vaches laitières enregistrées par les techniciens dans les élevages creusois.

Le coût total de la ration comprend :

- Les achats extérieurs de concentrés, minéraux, co-produits, fourrages ;
- Les aliments produits sur l'exploitation (en prenant en compte comme base leur coût de production : engrais, semences, produits de traitement, frais de mécanisation pour la culture et la récolte).

| Système alimentation | Nb VL moyen | Quantité concentré (g/kg lait) | Coût concentré + minéraux (€/t lait) | Coût fourrages (€/t lait) | Coût total ration (€/t lait) |
|---|---|---|---|---|---|
| Herbager | 44 | 137 | 46 | 70 | 115 |
| Herbe-maïs | 61 | 220 | 88 | 53 | 141 |
| Maïs dominant | 95 | 269 | 98 | 70 | 166 |
| Tous systèmes | **57** | **193** | **72** | **62** | **134** |

Ces constats d'alimentation enregistrés sur le terrain remontent dans une base de données nationale Res'alim®, qui va permettre d'avoir une analyse et une vision globale de l'alimentation des troupeaux laitiers en France.

La comparaison des coûts alimentaires a été faite par rapport à des groupes définis selon leur système d'alimentation :

- **Groupe « Herbager » :** systèmes à dominante herbe (mais il peut y avoir aussi un peu de maïs l'hiver), avec une place importante du pâturage ; au printemps, les silos sont fermés et les vaches sont 100 % en pâture.
- **Groupe « Maïs-Herbe » :** systèmes avec une part de maïs plus ou moins importante, mais l'herbe reste toujours présente ; au printemps, la pâture représente plus de 50% de la ration mais les vaches continuent à avoir un fourrage distribué à l'auge (silos non fermés).
- **Groupe « Stock dominant » :** systèmes peu ou pas pâturant, avec une ration annuelle basée sur les stocks (ensilage maïs et ensilage herbe)

Ces constats permettent le calcul d'un ratio d'autonomie protéïque qui a montré des écarts de 46 % à 70 % selon le système d'alimentation des vaches laitières.

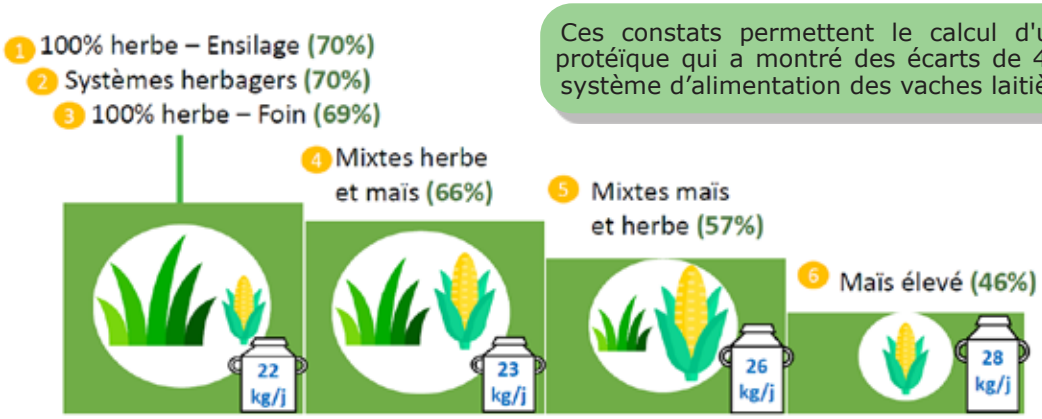


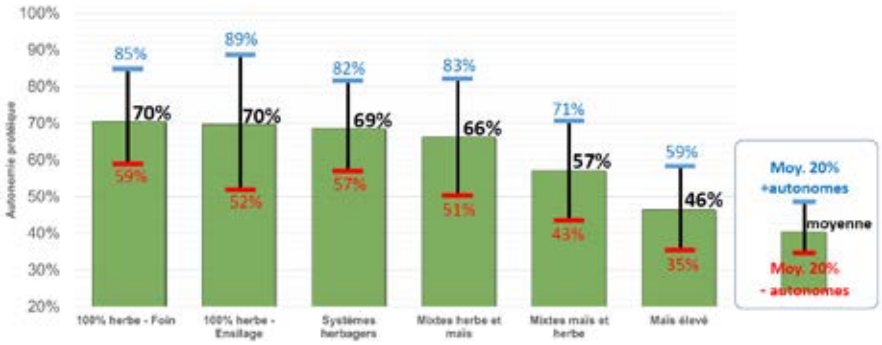

Conclusion

Même si le levier le plus important pour améliorer l'autonomie protéïque consiste à augmenter la part d'herbe dans l'alimentation des animaux, au-delà de ce constat des leviers efficaces peuvent être mis en œuvre dans tous les systèmes :

- Une bonne valorisation de l'herbe (gestion du pâturage, récoltes précoces, proportion des légumineuses dans la prairie)
- L'équilibre de la ration (ratio optimal entre 95 et 100 g de PDI par UFL)
- La gestion du concentré (quantité et type de concentré).

CONTACT & INFORMATIONS

*Martine DURAND*
*Service Elevage*
*05 55 61 50 16*

# 4 juillet 2023

**Produire et récolter un fourrage riche en protéines à Saint-Yrieix la Montagne**

La chambre d'agriculture et le GDA d'Aubusson ont organisé une journée technique relative à la production de fourrage riche en protéines au GAEC Combaudon à Saint Yrieix la Montagne.
Cette porte ouverte a été organisée dans le cadre des actions proposées par le GIEE du GVA de Vallière : « Adapter et sécuriser nos systèmes allaitants pour être moins vulnérable face à l'évolution du climat ».
Une centaine d'éleveurs s'est rendue sur le site pour, dans un premier temps, découvrir les 29 modalités de mélanges prairiaux de la plate-forme, et échanger avec nos partenaires semenciers (Barenbrug, Cérience, LG, Eliard-SPCL, Impact).
La deuxième partie était consacrée à la récolte du fourrage en enrubannage, avec une démonstration de chaque étape de la chaîne de fenaison (de la fauche à l'enrubannage). Stéphane Grand, technicien spécialisé en machinisme à la Chambre d'agriculture a commenté les démonstrations en apportant les conseils pour ne pas perdre de feuilles.
La société Défi-Mat Micard a également présenté l'intérêt d'un andaineur à tapis pour récolter les légumineuses, avant de réaliser une démonstration.
Au cours de cet après-midi, chacun a pu appréhender les différentes clés de réussite pour produire et récolter un fourrage riche en protéine.

# 24 mars 2023

**Visite d'une parcelle de lupin à Augère**

## Une action menée sur le GDA de Bourganeuf ce printemps

La hausse importante des prix des aliments du bétail ces derniers mois conduit les éleveurs à se poser encore une fois la question de l'autonomie protéique sur leurs exploitations.
Différentes initiatives ont été prises et plusieurs agriculteurs ont testé la mise en place du lupin dans leurs assolements.
Afin de connaître les résultats obtenus, une visite a été organisée au GAEC DE MOUSSEAU à Augères sur une parcelle implantée l'automne précédent. Un témoignage du GAEC LESTRADE qui avait implanté la culture l'année d'avant et qui avait donc plus de recul a également été réalisé à l'occasion de cette journée.

## LES RESULTATS

La culture a été très encourageante à la fois au niveau cultural avec un rendement satisfaisant et une conduite relativement simple, et au niveau de sa valorisation avec des performances proches de celles obtenues avec le correcteur habituel.

| Rendement : | Performances zootechniques : | Intérêt environnemental : |
|---|---|---|
| 33 qx en moyenne sur 3 ha<br>25 % de MAT<br>11 % d'humidité | Croissances maintenues, économies réalisées sur les quantités de concentré achetées. | Econome en engrais azoté, peu d'intrants et diversification de l'assolement. |

# 12 septembre 2023

**Une journée dédiée à des démonstrations, ateliers thématiques, témoignages et stands conseil**

La Chambre d'Agriculture de la Creuse a organisé une journée sur le thème de l'autonomie des exploitations au GAEC Lavigne sur la commune de Jouillat le mardi 12 septembre 2023.

## Trois ateliers étaient proposés aux participants.

### Autonomie abreuvement

Le premier atelier concernait l'autonomie abreuvement avec l'appel à projet sortie fin mai 2023.
Forage, captage, équipement de stockage lié à un système d'abreuvement, abreuvement aux champs,… Les possibilités d'aménagements sont diverses et doivent être adaptées à chaque exploitation. Le projet des associés de l'exploitation d'accueil a été présenté aux participants et la plaquette abreuvement réalisée par la Chambre d'agriculture a été distribuée.

### Autonomie alimentaire

Etre autonome dans l'alimentation de ses animaux est un enjeu fort pour les éleveurs car le prix des matières premières utilisées dans l'alimentation des animaux est extrêmement volatile. Cette problématique couplée aux épisodes récurrents de sécheresse de ces dernières années ont donné lieu à des essais avec pour objectif de proposer aux éleveurs des itinéraires fourragers les mieux adaptés à leur contexte pédoclimatique.
Ainsi la luzerne était à l'honneur avec sa capacité à résister à la sécheresse. Avec 2 essais effectués sur Le Grand Bourg et Lussat, les conseillers ont expliqué les résultats avec l'importance de l'inoculation, les coûts d'implantation, la fertilisation de la luzerne, et son irrigation. Les préconisations établies avec la Ferme des Bordes ont été compulsées dans une plaquette distribuée aux participants.
Enfin, des essais sur le trèfle avec des tests de plusieurs mélanges, menés par le GIEE de Vallière, ont aussi été présentés à cette occasion.

### Autonomie des rations

Le troisième atelier était en lien avec le deuxième car il portait sur l'autonomie des rations avec l'utilisation de la luzerne.
Les résultats présentés ont mis en évidence la production d'un fourrage riche en protéines mais avec peu de valeur énergétique qui nécessite d'être complémenté avec des céréales très riches en énergie comme le blé, le maïs. Cette ration est à donner aux animaux à fort potentiel tels que les vaches laitières en production, chèvres et brebis en lactation ou les vaches et génisses à l'engraissement.

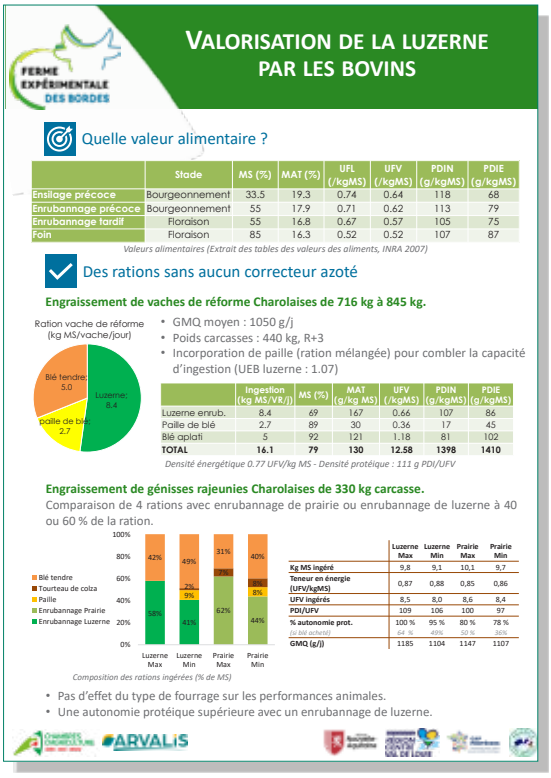

FERME EXPÉRIMENTALE DES BORDES

VALORISATION DE LA LUZERNE PAR LES BOVINS

Quelle valeur alimentaire ?

| | Stade | MS (%) | MAT (%) | UFL (/kgMS) | UFV (/kgMS) | PDIN (g/kgMS) | PDIE (g/kgMS) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ensilage précoce | Bourgeonnement | 33.5 | 19.3 | 0.74 | 0.64 | 118 | 68 |
| Enrubannage précoce | Bourgeonnement | 55 | 17.9 | 0.71 | 0.62 | 113 | 79 |
| Enrubannage tardif | Floraison | 55 | 16.8 | 0.67 | 0.57 | 105 | 75 |
| Foin | Floraison | 85 | 16.3 | 0.52 | 0.52 | 107 | 87 |

*Valeurs alimentaires (Extrait des tables des valeurs des aliments, INRA 2007)*

Des rations sans aucun correcteur azoté

**Engraissement de vaches de réforme Charolaises de 716 kg à 845 kg.**

Ration vache de réforme (kg MS/vache/jour)

Blé tendre: 5.0
Luzerne: 8.4
paille de blé 2.7

- GMQ moyen : 1050 g/j
- Poids carcasses : 440 kg, R+3
- Incorporation de paille (ration mélangée) pour combler la capacité d'ingestion (UEB luzerne : 1.07)

| | Ingestion (kg MS/VR/j) | MS (%) | MAT (g/kg MS) | UFV (/kgMS) | PDIN (g/kgMS) | PDIE (g/kgMS) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Luzerne enrub. | 8.4 | 69 | 167 | 0.66 | 107 | 86 |
| Paille de blé | 2.7 | 89 | 30 | 0.36 | 17 | 45 |
| Blé aplati | 5 | 92 | 121 | 1.18 | 81 | 102 |
| **TOTAL** | **16.1** | **79** | **130** | **12.58** | **1398** | **1410** |

*Densité énergétique 0.77 UFV/kg MS - Densité protéique : 111 g PDI/UFV*

**Engraissement de génisses rajeunies Charolaises de 330 kg carcasse.**

Comparaison de 4 rations avec enrubannage de prairie ou enrubannage de luzerne à 40 ou 60 % de la ration.



*Composition des rations ingérées (% de MS)*

| | Luzerne Max | Luzerne Min | Prairie Max | Prairie Min |
|---|---|---|---|---|
| Kg MS ingéré | 9,8 | 9,1 | 10,1 | 9,7 |
| Teneur en énergie (UFV/kgMS) | 0,87 | 0,88 | 0,85 | 0,86 |
| UFV ingérés | 8,5 | 8,0 | 8,6 | 8,4 |
| PDI/UFV | 109 | 106 | 100 | 97 |
| % autonomie prot. | 100 % | 95 % | 80 % | 78 % |
| (grain achetés) | 64 % | 49% | 50 % | 26% |
| GMQ (g/j) | 1185 | 1104 | 1147 | 1107 |

- Pas d'effet du type de fourrage sur les performances animales.
- Une autonomie protéique supérieure avec un enrubannage de luzerne.

ARVALIS

## Des stands conseil

3 pôles étaient proposés pour informer les participants sur différents sujets : le Pôle Conseils Installation Transmission, le Pôle Conseil Végétal et le Pôle Conseil Animal.

## Démonstration au champ de charrues

Une présentation suivie d'une démonstration au champ de deux types de charrue ont été réalisées.

# BATIMENT

## Gestion des lisiers : optimiser son temps avec les robots aspirateurs

En élevage, l'objectif est de garantir la propreté des animaux et principalement en élevage bovin lait afin de maintenir la qualité du lait et la santé des sabots. Pour cela la gestion des lisiers est un point à ne pas négliger. Il est conseillé un nettoyage toutes les 2h pour l'assèchement des sols afin de garder un environnement sain.

L'entretien des aires de circulation est donc primordial. Cette astreinte étant répétitive, contraignante et peu valorisante, l'automatisation avec des équipements type racleurs (corde, chaine, hydraulique, câble) s'est développée ces dernières décennies. Cependant ces équipements ont leurs limites d'où l'apparition des robots aspirateurs.

| | Robot aspirateur | Racleur |
|---|---|---|
| 😀 | Automatisation<br>Passage dans l'ensemble des aires de circulation des animaux<br>Adaptation facile sur bâtiment existant ou de grande longueur<br>Meilleur assèchement des sols (santé des onglons)<br>Possibilité de faire plusieurs bâtiments | Gestion de gros volumes et de différents types d'effluents (lisier, fumier)<br>Automatisation (sauf racleur hydraulique)<br>Facile d'entretien |
| ☹️ | Nécessite une pré fosse de vidange<br>Emplacement de stockage du robot à l'intérieur du bâtiment<br>Attention : si le bâtiment est surchargé, la capacité du robot sera saturée | Ne circule pas dans l'ensemble des aires de circulation des animaux<br>Maçonnerie complexe (rail…)<br>Installation<br>Attention aux grandes longueurs de raclage |

Ce document avec pompe à vide.

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

L'outil est équipé de deux roues et d'une lame à l'avant permettant de collecter le lisier afin de le stocker dans une cuve. La circulation est paramétrée lors de l'installation et se fait de manière autonome sans obligation de réaliser un rail ou une saignée dans le sol. Une fois plein, le robot va déverser le lisier dans une fosse ou un point de collecte intermédiaire défini lors de l'installation (pré fosse, aquatube). Ce point de vidange sera à implanter sur une position centrale dans le bâtiment et servira également de point de recharge pour limiter les tours à vide. Il faudra prévoir un raccordement en électricité et en eau à ce niveau.
Le robot fonctionne à l'électricité via des batteries nécessitant un temps de recharge entre chaque passage. Du fait de la capacité de la cuve de stockage et du temps de recharge, il est préconisé de prévoir 1 robot pour 70 vaches afin d'assurer une bonne propreté.

Cet outil est adapté pour une conduite en lisier mais peut tolérer une légère quantité de paille broyée (1.5kg/j/animal) ou d'une autre litière fine (miscanthus, sciure…). Dans le second cas, il est conseillé de programmer en commençant l'aspiration par la partie liquide puis de terminer par la partie solide.
En système aire paillée avec aire raclée, une vigilance est à apporter sur la conduite de l'aire raclée. Lors du paillage, il faudra veiller à limiter le dépôt de paille sur l'aire d'exercice et bien séparer la partie paillée de la partie raclée avec un muret pour éviter des dépôts de paille à brin longue sur la partie raclée.

Attention aux rations sèches qui peuvent poser soucis lors de l'aspiration des bouses plus sèches.
Pour améliorer l'aspiration, certains outils sont équipés d'une cuve à eau avec pulvérisation. Cela permet d'humidifier les sols et les déjections et ainsi éviter la formation d'une croûte notamment en période estivale. Ces robots sont adaptés à tous types de sol (béton rainuré ou non, caillebotis, tapis…) et peuvent accepter jusqu'à 3% de pente maximum.
Avec ces équipements, il faut prévoir une hauteur sous barrière allant de 65 à 75cm minimum pour permettre le passage de l'outil. En système allaitant, il faudra prévoir des bavettes ou lanières sous les barrières pour éviter le passage des veaux.

## MAINTENANCE

En termes d'entretien, il faut prévoir chaque année, le remplacement des roues, le changement des lames et vérifier les roulements.

Un nettoyage au jet haute pression est conseillé tous les mois en faisant attention aux connectiques selon les modèles.

## PRIX

Compter 35 000 à 45 000 € selon les options retenues.

## TABLEAUX COMPARATIFS

| | barn-e std | barn-e large |
|---|---|---|
| Hauteur | 68 cm | 68 cm |
| Hauteur passage mini | 70 cm | 70 cm |
| Largeur | 155 cm | 185 cm |
| Longueur | 190 + 26 cm avec volets | 200 + 26 cm avec volets |
| Capacité cuve | 370 l | 500 l |
| Batteries | 2 * 12 V en série , 110 Ah | |
| Temps de travail | 12 h / 24 h | |
| Impératif chargement | 1 fois / jour, 2h de charge continue | |
| Capacité nettoyage | 550 m² | 700 m² |
| Poids | 625 kg | 725 kg |
| Guidage | transpondeurs dans le sol (attention au futur rainurage et scarification) | |
| Pulvérisation eau | non | non |
| Collecte lisier | système à pales en rotation | |
| Pièces usure | 3 pales sur rotor | |
| Vidange lisier | trappe qui s'ouvre sous le robot | |
| Vitesse | 6,5 m / min | |
| Surface de travail m²/robot | 550 | 700 |
| Prise en main | télécommande filaire | |
| Alarmes | système surveillance JMS à distance | |
| Conso journalière circulation+charge | 11,7 Kwh | |

| | LELY Collector | RC550 | RC700 |
|---|---|---|---|
| Hauteur | 61 cm | 68 cm | 68 cm |
| Hauteur passage mini | 63 cm | 70 cm | 70 cm |
| Largeur | 120 cm | 185 cm | 185 cm |
| Longueur | 141 cm | 200 + 26 cm avec volets | 200 + 26 cm avec volets |
| Capacité cuve | 340 l | 500 l | 500 l |
| Batteries | 1 * 12 V, 55 Ah | 2 * 12 V en série , 110 Ah | |
| Temps de travail | 11 h 30 / 24 h | 11h / 24 h | |
| Impératif chargement | 70 % de charge pour redémarrer | 1 fois / jour, 2h de charge continue et minimum 50% de charge | |
| Capacité nettoyage | 550 m² | 550 m² | 700 m² |
| Poids | 370 kg | 625 kg | 725 kg |
| Guidage | ultrasons, gyroscope, encodeurs | transpondeurs dans le sol (attention au futur rainurage et scarification) | |
| Pulvérisation eau | oui (AV et/ou AR) | non | non |
| Collecte lisier | pompe à vide | système à pales en rotation | |
| Pièces usure | raclette accessible | 3 pales sur rotor | |
| Vidange lisier | évacuation par gravité | trappe qui s'ouvre sous le robot | |
| Vitesse | 12 m / min | 6,5 m / min | |
| Surface de travail m²/robot | 600 m² | 550 m² | 700 m² |
| Prise en main | appli gratuite en bluetooth | télécommande filaire | |
| Alarmes | notification HORIZON | système surveillance JMS à distance | |
| Conso journalière circulation+charge | 4,68 Kwh | | |

## TÉMOIGNAGE

*GAEC PAINEAU - Savigny sur Braye (41) 2,75 UTH dont 0.75 salarié.*

L'exploitation comprend **65 vaches laitières** et la suite avec un passage en traite robotisée en 2012. Les vaches sont logées dans des logettes avec matelas conduites en système lisier.
Chaque jour 500g de farine de paille par logette ainsi que de l'asséchant sont épandus. Nous avons également mis en place des tapis dans les couloirs de circulation en 2019.

L'achat du robot aspirateur à lisier (LELY DISCOVERY) a été réalisé en mai 2017 pour un investissement de 28 000 €. Nous étions équipés à l'époque d'un racleur hydraulique qui est devenu hors-service. Nous avons opté pour l'achat d'un robot aspirateur afin de permettre des passages la nuit et éviter la formation d'une croûte sèche qui était présente après le passage du racleur. De plus, même avec le racleur, le bas des pattes des vaches restait sale.

Pour nous, les avantages du robot est qu'il évite les sols glissants en été car lors du passage, de l'eau est pulvérisée, améliorant ainsi l'aspiration et selon la programmation des chemins, jusqu'à 12 passages sont réalisés par jour au même endroit notamment à l'arrière des logettes. Nous avons pu observer également que les vaches sont plus calmes depuis la mise en service de l'outil. Cependant il faut faire attention car il est possible que l'outil perde le chemin de circulation lorsqu'il rencontre un obstacle et si l'outil est arrêté pendant 24h, il faudra autant de temps pour rattraper le retard et retrouver des couloirs propres.
Concernant l'entretien, nous changeons les raclettes tous les ans et la batterie tous les 3 ans. Pour les roues, il faut prévoir un changement tous les ans sur un sol béton mais depuis le passage sur des tapis, les roues peuvent durer 3 ans.

**Dany BURON**
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
**02 54 55 74 92**
dany.buron@loir-et-cher.chambagri.fr

**Isabelle LOQUET**
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
**02 37 53 44 34**
i.loquet@eure-et-loir.chambagri.fr

**Renaud SELLES**
Chambre d'agriculture de la Creuse
**05 55 61 50 25**
renaud.selles@creuse.chambagri.fr

**Louis THOMAS**
Chambre d'agriculture de l'Indre
**02 54 61 61 83**
louis.thomas@indre.chambagri.fr

## RALLYE BÂTIMENT A FLAYAT

Le **Vendredi 10 novembre 2023**, la Chambre d'agriculture de la Creuse a organisé un Rallye bâtiment à Sagnat (23260 FLAYAT).

Deux visites d'exploitations étaient inscrites au programme :

- GAEC Chambragne : découverte d'une bergerie de 270 places, d'une stabulation vaches allaitantes raclée de 70 places et d'un hangar à fourrage.
- GAEC de Sagnat : découverte d'une stabulation vaches allaitantes de 120 places et d'un parc de contention extérieur.

Une cinquantaine de personnes était présente à cette journée.

**CONTACT & INFORMATIONS**

*Renaud SELLES, conseiller bâtiment*
*06 60 41 86 41*

*Julien VAISSET, conseiller ovin*
*06 60 57 15 48*

# TERRITOIRE

## Des conseillers à votre écoute :

Suite au départ en retraite de Patrick Legoux, Gaël Lacombe a rejoint l'équipe.

Les 4 conseillers officiant sur l'antenne Chambon - Boussac, de gauche à droite :

- **Céline Herbain**, en charge des conseils en agronomie et en productions végétales, de l'animation d'un GIEE, des suivis d'essais en productions végétales et d'un suivi BSV.
- **Florian Lépinasse**, en charge du conseil en alimentation pour les bovins, des conseils en fourrages, du pointage des veaux race limousine et charolaise, des suivis d'essais et de l'animation d'un GIEE.
- **François Martin**, en charge des dossiers installations-transmissions et suivis JA.
- **Gaël Lacombe**, en charge des conseils en agronomie et en productions végétales, de l'animation d'un groupe 30000, des suivis d'essais en productions végétales et d'un suivi BSV.

En arrière-plan, les deux secrétaires des GDA :

- **Marie-Christine GIBARD**, secrétaire du GDAR de la Petite Creuse,
- **Céline Giraud**, secrétaire du GDAR de la Combraille.

## GDAR de la Petite Creuse

Le GDA de Boussac est composé de 200 adhérents.

La présidence est assurée par **Philippe PENICHON.**

Le bureau est le suivant :

- **Philippe Pénichon**, Président
- **Nathalie Favier**, Vice-Présidente
- **Olivier Grimaud**, Vice-Président
- **David Aupetit**, Trésorier
- **Patrick Guillon**, Secrétaire

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

- Lundi : 8h30 - 11h30
- Mardi : 9h – 12h
- Mercredi : 9h – 12h

Le GDA propose de nombreuses formations (règlementaires et techniques) à ses adhérents ainsi que des actions d'informations. Tous les ans, un achat groupé d'amendement calcaire est organisé pour les adhérents. Certaines actions sont propres à des groupes spécifiques.

En effet, le GDA comprend un GIEE et un Groupe 30000 au sein desquels différentes thématiques sont travaillées telles que la réduction des produits phytosanitaires, l'autonomie fourragère et protéique ainsi que le travail du sol. Enfin des essais en production végétale sont menés très régulièrement sur le territoire géographique du GDA et les agriculteurs sont invités à les visiter. Deux essais ont été mis en place à l'automne : l'essai variétés blé départemental et un essai variétés colza.

## Une nouvelle action menée par le GDA : la culture du colza

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Après une baisse significative des surfaces dans les assolements ces dernières années, le colza est à nouveau bien présent dans les exploitations du nord de la Creuse. En effet, cette culture cumule plusieurs avantages et est bien adaptée à nos terres.
En plus d'être une excellente tête d'assolement, c'est une culture qui valorise très bien l'azote à l'automne et qui permet donc d'éviter le lessivage de l'azote durant l'hiver. Enfin, dans une rotation, cette culture présente un intérêt économique significatif.
De grosses différences sont observables entre les différentes variétés (sensibilité à certains insectes, résistance au gel, rendement…). C'est pourquoi un essai a été mis en place cet été au GAEC THOMAS P&F à Saint Pierre Le Bost. Dans cet essai, 6 variétés ont été semées (une lignée et 5 hybrides) et seront suivies jusqu'à la récolte.

### Témoignage : GAEC THOMAS P & F, Alexis THOMAS

« Le colza a presque toujours été présent sur notre exploitation, mon grand-père en cultivait déjà. Suite à mon installation en 2019, on a développé la partie cultures de vente sur l'exploitation car le potentiel des terres reprises nous le permettait, la surface en colza est donc montée à environ 40 ha. Pour nous, le colza représente une excellente tête d'assolement et présente un réel gain économique dans la rotation. C'est sur la culture du colza que l'on fait les meilleures marges. On a fait évoluer un peu nos pratiques : on le sème un peu plus tôt qu'auparavant pour qu'il soit bien installé dès les premiers jours de Septembre et qu'il soit suffisamment développé lorsque les insectes arrivent. La clé de la réussite, c'est l'implantation : un colza suffisamment robuste sera beaucoup moins sensible aux attaques d'insectes. En plus, pour le désherbage, le colza permet l'introduction d'une autre matière active pour la gestion des graminées sur la rotation.»

*Parcelle d'essai variétés colza*

*Le colza doit être bien implanté et suffisamment robuste car les dégâts d'altises et de tenthrèdes peuvent être importants à l'automne.*

## GDAR de la Combraille

Un nouveau bureau du GDAR (Groupement de Développement Agricole et Rural) a été élu suite au départ à la retraite du Président Yves HENRY. C'est désormais **Patrick DESFORGES** qui le remplace dans cette fonction.

Le bureau du GDAR de la Combraille se compose de :

- **Patrick DESFORGES**, Président
- **Olivier ROUCHON**, Vice-Président
- **Olivier TOURAND**, 2ème Vice-Président,
- **Yves HENRY**, Trésorier
- **Florence NORRE**, Trésorière adjointe
- **Didier DHUME**, Secrétaire
- **Cyril PAILLOUX**, Secrétaire adjoint

*Patrick DESFORGES*

Le secrétariat du GDAR est tenu par Céline GIRAUD. Le bureau est ouvert tous les matins de 9h à 12h.
Une permanence des conseillers est ouverte à tous chaque mercredi matin.

Le GDAR compte actuellement 260 adhérents sur les cantons d'Evaux les Bains et Gouzon.
Les adhérents bénéficient de l'appui des conseillers, sont invités à des formations et visites d'essai, reçoivent des bulletins techniques. Ils peuvent également avoir accès à des matériels mis à disposition tels que le peson, des roues de métrage, lunette de chantier, sonde à fourrage, tarrières,… La secrétaire peut également vous accompagner dans vos démarches de renouvellement du Certiphyto et des demandes de remboursement de TIC.

**Actions phares :**

- Analyses de sol et conseil de fertilisation
- Analyses de fourrages et rations
- Action amendements calcaires

**Essais en cours**

- Silphie perfoliée à Fontanières
- Lupin d'hiver à Lussat
- Comparatifs triticale semences certifiées et de ferme traitées

## Exemple d'un essai mené sur le territoire : Silphie perfoliée : une plante à vocation multiple

La Silphie perfoliée est une plante que l'on sème au printemps pour une durée de vie de 15 ans environ. Elle s'implante assez lentement la première année constituant un rhizome d'où partent des tiges carrées qui se multiplient d'année en année. Sa période de floraison s'étale de l'été au début d'automne pour une hauteur de tige d'environ 3-4 m selon les profondeurs et qualité des sols. Ses besoins en fertilisation sont assez importants (plus de 100 kg d'azote/ha/an) pour un rendement espéré d'environ 13-14 TMS/an. Les autres éléments tels que la Potasse, le Phosphore ou le Calcium ne sont pas à négliger. Son coût d'implantation reste assez élevé de l'ordre de 1800 €/ha mais l'amortissement se fait sur plusieurs années. Plusieurs utilisations de la plante sont possibles avec un principal débouché vers la méthanisation (potentiel méthanogène proche du maïs), l'utilisation en fourrage avec 2 coupes dans l'année pour garder une valeur alimentaire correcte. Avec une floraison abondante, elle attire de nombreux pollinisateurs et permet aux apiculteurs de produire du miel. La Silphie est également un très bon piège à nitrate et limite l'érosion.

En mai 2022, une parcelle de Silphie a été semée sur la commune de Fontanières par Luc VICTOR. L'implantation a été réalisée avec un semoir à maïs équipé de disques à sorgho pour un dosage de 3kg/ha. 2 modalités de semis ont été testées avec un semis en pur et un semis avec du maïs ensilage (moitié dose). Le but était de voir si le salissement était moins important avec un semis sous couvert tout en gardant un potentiel de production de la parcelle sachant que la Silphie ne produit que peu de biomasse la première année. Dans les deux cas, la Silphie s'est bien implantée mais avec un salissement plus fort dans les bandes semées en pur. A ce jour, aucun produit phytosanitaire n'est homologué sur cette culture. Il est primordial de bien préparer son sol et d'avoir un précédent de culture assez propre.
Une visite de la parcelle a eu lieu cet été avec la présence du distributeur Silphie France qui a noté la bonne implantation de la Silphie sur la parcelle avec un bon potentiel de rendement dans les années qui viennent.

## Autre exemple

En 2023, la Chambre d'Agriculture et le GDAR de la Combraille ont décidé de mettre en place et de suivre une plateforme maïs grain, Chez Benjamin GOMY à Saint-Loup, avec la participation des semenciers KWS, PIONEER et BREEDING COMPANY qui nous ont mis des échantillons à disposition.

Nous remercions l'exploitant et l'ensemble des interlocuteurs pour la réussite de cette plateforme.

### Caractéristiques de la parcelle et itinéraire technique :

**Précédent :** Ancienne prairie

**Résultats analyse de sol :**
Sol sablo limoneux

pH eau : 5.7
CaO : 706 ppm
Taux MO : 3.5
P2O5 Dyer : 34 ppm
K2o : 34 ppm
MgO : 77 ppM
CEC : 5.6
Réserve utile estimé à 70 mm

**Travail du sol :**

- Destruction prairie avant labour
- Labour début avril
- Reprise labour avec outil à disques
- Semis combiné herse rotative le 4 **mai** semoir pneumatique 4 rangs (75cm d'écart entre rang)
- Semis à 92 000 pieds/ha (14.5 cm entre grain) densité levée de 85 à 88 000 pieds soit 6 % de perte à la levée.

**Fertilisation :**

- 40 T fumier de bovins début avril
- 1 tonne de chaux vive
- 200 kg d'urée (92 unités) sur labour avant semis
- 100 kg de 18-46 en localisé au semis
- 15 kg de Trika lambda ;(77% de N et 37.1 % de P2o5) + lambda cyhalothrine (insecticide taupins)

**Désherbage :** Adengo extra 0.44 l/ha en post semis/prélevée.

**Conditions météorologiques :**
(Données station Météo France - Saint-Loup) :
Pluviométrie :

Mai : 79.5 mm
Juin : 69.1 mm
Juillet : 31.3 mm
Août : 38.2 mm
Septembre : 21.3 mm

**total : 239mm**

Température élevée après le 15 août, 8 jours avec des températures supérieures à 30° dont plus de 37° les 23 et 24 août et 9 jours, du 3 au 11 septembre, avec également des températures au-dessus des 30°.

### Caractéristiques des variétés implantées :

| *Variété* | *Représentant* | *Type maïs* | *Précocité* | *Besoin en température semis/récolte* |
|---|---|---|---|---|
| **KWS ARTURELLO** | KWS | Grain denté | Très précoce | 1690°c |
| **P8436** | PIONEER | Grain denté | Précoce | 1710°c |
| **P8317** | | Fourrage denté | Précoce | |
| **P7404** | | Grain denté | Ultra précoce | 1450°c |
| **VARSOVIA** | BREEDING COMPANY | Fourrage Corné denté | Demi-précoce | |
| **BC PIAST** | | Fourrage Semi denté | Demi-précoce | |
| **MAS 220** | MAS SEEDS | Grain denté | Précoce | 1710°c |

## Récolte le 6 octobre 2023 :

| *Variété* | *Représentant* | *% Humidité* | *PS* | *Nb de grains/ épi* | *Rendement brut (Qx/ha)* | *Rendement (Qx/ha) à 15% H2O* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **KWS ARTURELLO** | KWS | 16.4 | 80.5 | 473 | 97.8 | **96.4** |
| **P8436** | PIONEER | 18.2 | 78.6 | 637 | 100.2 | **97.0** |
| **P8317** | | 14.5 | 84.1 | 488 | 101.2 | **101.7** |
| **P7404** | | 13.4 | 76 | 475 | 90.8 | **92.2** |
| **VARSOVIA** | BREEDING COMPANY | 19.4 | 87.4 | 506 | 90.4 | **86.4** |
| **BC PIAST** | | 16.6 | 85 | 745 | 85.8 | **84.4** |
| **MAS 220** | MAD SEEDS | 17.1 | 79.7 | 539 | 108.4 | **106.1** |
| **MOYENNE** | | **16.5** | **81.6** | **552** | **96.4** | **94.9** |

**Rendement brut sur l'ensemble de la parcelle 86.5 qtx (4.5ha) soit 84.5 qtx à 15% d'humidité.**

**Coût de revient :**

- Coût intrants : 603 € (coût payé exploitant, apport de chaux amorti sur 3 ans)
- Frais mécanisation : 440 € (barème entraide carburant compris + frais entreprise pour semis et récolte)
- Coût main d'œuvre : 92 €
- **Cout total : 1108 €**
- Coût de revient à la tonne/rendement de la parcelle : **131 €**

**Commentaires :**

Les rendements sont très corrects par rapport au potentiel agronomique de la parcelle et aux conditions météorologiques de l'année, malgré un début de cycle très difficile au mois de mai.

Les variétés type grain se sont bien comportées et ont permis, grâce aux conditions météo exceptionnelles du mois de septembre, de récolter un maïs sec ne nécessitant pas ou peu de séchage.
Ceci est possible entre autres par le choix de variétés précoces voire très précoces.

Les variétés Varsovia et BC Piast type fourrage, cornée denté ou semi denté et demi précoce, avec un gabarit imposant sont moins adaptées à une récolte en grain, à essayer pour une production en ensilage.

Sur l'aspect économique, avec un rendement à ce niveau, la production de maïs grain peut laisser une marge intéressante. Attention cependant aux années où le rendement peut être inférieur de 30 %, dans ce cas le coût de revient est supérieur à 150 € tonne.

GDAR de la Combraille
CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

# REGARD

## Rétrospective 2023 : La Chambre d'agriculture toujours à vos côtés !

Dans les bons comme dans les mauvais moments, la Chambre d'agriculture est toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos activités.
Nous vous proposons de retrouver quelques dossiers, actions, évènements qui ont émaillé cette année 2023.

### Mission d'enquête face aux catastrophes naturelles, instruction de demandes d'aide conjoncturelles... Les services toujours mobilisés !

#### Instruction des dossiers de demande d'aide à l'achat de semences de prairies

Suite aux évènements climatiques exceptionnels survenus en 2022, le Conseil Départemental de la Creuse a décidé, dans la limite de ses moyens d'apporter une aide financière aux éleveurs. Le département a ainsi proposé à tous les agriculteurs creusois une aide à l'achat de semences de prairies et de cultures fourragères.

En début d'année 2023, les services de la Chambre d'agriculture ont assuré l'instruction de tous les dossiers de demande d'aide pour le compte du Conseil Départemental.

Au total ce sont 299 dossiers de demande d'aide qui ont été instruits pour un montant de 70.731 € versés aux exploitations agricoles creusoises.

#### Tornade de PONTARION

Le 9 mars 2023, une tornade d'une rare violence a frappé le bourg de PONTARION ainsi que plusieurs communes voisines faisant d'énormes dégâts, sur les maisons d'habitation, les bâtiments agricoles, les clôtures et tous les éléments du paysage.

La Chambre d'agriculture a soutenu et accompagné tous les agriculteurs qui ont été touchés pour leur apporter de l'aide afin de résoudre les problèmes auxquels ils ont été confrontés.

Les services de la Chambre d'agriculture ont répertorié toutes les exploitations victimes de dommages et ont organisé, le 22 mars avec la DDT, une mission d'enquête de terrain afin d'obtenir la reconnaissance du caractère de calamités agricoles.

Le caractère de calamités agricoles a été reconnu par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture - CNGRA - le 25 juillet 2023. Ensuite, les exploitations identifiées ont eu la possibilité de déposer une demande d'indemnisation.

Au final, ce sont 14 exploitations qui ont pu bénéficier d'une indemnisation pour un montant total de près de 110.000 €.

## Au rendez-vous des évènements pour se rencontrer, échanger et défendre les valeurs de l'agriculture creusoise !

### Salon International de l'agriculture

Le Salon International de l'Agriculture a eu lieu du 25 février au 05 mars 2023 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. Pour cette édition, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Creuse ont mis les bouchées doubles afin de mettre en valeur les savoir-faire du département. Ainsi un stand de 70 m$^2$ a accueilli producteurs et artisans creusois, animations, espace tourisme,…

*Le stand de la Creuse dans le hall des Régions a connu une forte affluence tout au long du salon.*

*Tous les ans mais avec une mention spéciale cette année, les éleveurs Creusois ont brillé par les récompenses obtenues.*

Mais le salon est aussi une formidable vitrine pour faire reconnaître la qualité de nos élevages, via la participation de nombreux professionnels du département aux divers concours.

Egalement une mention particulière aux élèves du lycée agricole d'Ahun pour l'obtention, cette année, du premier prix en race allaitante.

### Evènements agricoles Creusois

La Chambre d'agriculture participe à divers évènements agricoles creusois organisés par des partenaires. Lors de ces manifestations, la Chambre d'agriculture est présente sur des stands pour échanger sur les services techniques à la disposition des agriculteurs ainsi que sur les démarches et accompagnements proposés en matière d'installation et de reprise d'exploitation.
Un concours est souvent organisé à destination du grand public sous la forme d'un petit quiz agricole pour faire gagner des paniers garnis de bons produits creusois sous la bannière #AimeTonAgri.*

**Label Creuse samedi 22 avril 2023**
Le mini salon de l'agriculture creusois Label Creuse a été organisé par les Jeunes Agriculteurs du département en centre-ville de Guéret. La Chambre d'agriculture était présente à cet événement avec deux stands, l'un permettant de renseigner d'éventuels candidats à l'installation en agriculture et un autre aux couleurs de #AimeTonAgri.

**Terre en fête le samedi 26 août et le dimanche 27 août 2023**
La Chambre d'agriculture était présente à Lourdoueix-Saint-Pierre sur la manifestation « Terre en Fête » organisée par les Jeunes Agriculteurs. Assurant une permanence sur le stand Chambre, les services de la structure étaient également mobilisés pour assurer l'animation micro des deux journées ainsi que pour des démonstrations de matériels.

**Festival des Limousines le samedi 2 septembre 2023**
Le Festival des Limousines, organisé par le Syndicat des éleveurs Creusois, s'est déroulé sur l'esplanade Yves Furet à la Souterraine. Au-delà du stand Chambre d'agriculture, le Service Bovins Croissance et le technicien du Herd Book Limousin étaient par ailleurs mobilisés pour assurer l'organisation du concours de bovins.

** Le #AimeTonAgri développé en Nouvelle-Aquitaine commence à être bien repéré, tant sur les réseaux sociaux que lors d'événements grand-public. Cette démarche permet d'expliquer les pratiques des agriculteurs, pas toujours bien comprises par la société.*
*C'est en améliorant cette compréhension via une réappropriation de la communication par la profession elle-même que les mentalités et idées reçues pourront évoluer.*
***Si vous êtes intéressé pour participer à ce type de démarche, contactez le service communication de la Chambre d'agriculture de la Creuse au 05 55 61 50 22.***

#AimeTonAgri

**Porte-parole des agriculteurs Creusois, les élus de la Chambre d'agriculture sont les interlocuteurs des représentants de l'Etat, des collectivités, EPI,...**

## Accueil et sensibilisation de la Nouvelle-Préfète aux problématiques de l'agriculture creusoise

Répondant au souhait exprimé par Anne-Frackowiak-Jacob, nouvelle Préfète, de réserver sa « première sortie terrain » au secteur agricole, la Chambre d'agriculture l'avait ainsi conviée, le 9 juin 2023, à rencontrer une délégation de professionnels sur l'exploitation de Yves et Romain Ageorges, père et fils installés en GAEC aux portes de Guéret.
Le choix de l'exploitation n'était pas innocent car si les sujets liés à la sècheresse préoccupent tout un chacun (ils étaient au menu du Comité eau qui a placé la Creuse en alerte sécheresse deux jours avant la rencontre), les répercussions de celle-ci dans le monde de l'élevage en terme d'alimentation et d'abreuvement du troupeau ont une incidence importante sur l'avenir du secteur.
C'est ainsi que le GAEC Ageorges, ayant réalisé des aménagements pour l'abreuvement de leurs animaux, a été sélectionné pour accueillir la rencontre.

## Procédure de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale.

Au cours de la nuit du 21 au 22 juin 2023, une douzaine de communes du Nord Est du Département de la Creuse ont été touchées par un évènement climatique exceptionnel qui s'est traduit par des précipitations très violentes en un temps limité associées à de très fortes rafales de vent. Cet aléa climatique a entraîné une forte verse sur les céréales à paille. Comme le prévoit le nouveau dispositif d'assurance récolte et notamment l'indemnisation au titre de la solidarité nationale, la Chambre d'agriculture a sollicité les services de la DDT pour la mise en place d'une mission d'expertise dans le but d'obtenir la reconnaissance de l'aléa climatique.
Une mission d'expertise composée d'un expert, des services de la DDT et des services de la Chambre d'agriculture s'est rendue sur les communes de Tercillat, Nouzerines, Malleret Boussac, Roches et Ajain, le 4 juillet 2023 pour constater les dégâts.
Malheureusement à l'issue de cette enquête, les conclusions de l'expert n'ont pas permis d'enclencher la procédure de reconnaissance, étant donné que le seuil de déclenchement de la solidarité nationale fixé à 50 % pour les céréales n'était pas atteint.

## Appels à projet abreuvement des animaux, dossiers PCAE, DNJA,...

La Chambre d'agriculture fait remonter les problématiques d'enveloppe, d'instruction,... et met ses services à disposition des agriculteurs afin de leur permettre de se positionner dans les meilleures conditions pour émarger aux enveloppes dédiées.

**Formations, prestations, journées techniques, publications, bulletins d'info, évènementiels,... La Chambre d'agriculture déploie, tout au long de l'année, des outils et services pour coller à l'évolution de vos métiers !**

# DIVERSIFICATION

Les Marchés de Producteurs de Pays : Festivité Locale et Saveurs Authentiques

Cet été, les Marchés de Producteurs de Pays ont régalé les papilles dans une ambiance festive. La marque Marché des Producteurs de Pays a assuré la qualité en rassemblant des producteurs locaux engagés dans une charte de bonnes pratiques garantissant ainsi au consommateur :

- la qualité fermière des productions,
- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays,
- la qualité des pratiques de production et transformation,
- un contact direct avec le producteur,
- une transparence sur les pratiques agricoles

Avec 25 marchés dans 11 lieux du département, ces rendez-vous ont attiré 57 participants, dont 58 % de producteurs et 42 % d'artisans. Malgré l'inflation, le succès était au rendez-vous, attirant Creusois et touristes avides de produits fermiers de qualité.

Saucisses, burgers, fromages, crêpes, glaces – une variété alléchante de mets locaux était à déguster sur place. Ces marchés continuent ainsi de s'imposer comme un incontournable estival, alliant festivité, proximité, et authenticité.

# LA SEMAINE DU GOÛT 2023

Dans notre département, La Semaine du goût est menée de concert par les 3 chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat) depuis de nombreuses années.
Le but est de mettre en avant les nombreux produits locaux mais aussi le savoir-faire et la passion des professionnels des métiers de bouche. Partout en Creuse, maraîchers, bouchers, restaurateurs, producteurs de viande, fromagers, boulangers pâtissiers, producteurs de miel… œuvrent pour faire découvrir les saveurs locales.

Cette année, en avant-première de la Semaine du Goût programmée du 16 au 22 octobre, les producteurs Creusois et artisans avaient donné rendez-vous au grand public, le vendredi 13 octobre, de 9h à 17h, sur l'Esplanade François Mitterrand à Guéret et à la salle de la Mairie. Un marché et des dégustations de produits locaux étaient proposés et des écoles ont également été accueillies, tout au long de la journée, pour participer à des ateliers de découverte du goût.
La ville de Guéret était partenaire de cette opération.

La Chambre d'agriculture s'appuie sur cette opération de la Semaine du goût pour proposer des produits locaux dans la restauration collective.
Chaque établissement qui participe à la confection de menus avec des produits locaux, voire 100 % local, dispose d'une édition du menu pour remettre aux convives et bénéficie de la communication réalisée autour de l'opération.
A cette occasion, la Chambre d'agriculture accompagne les établissements sur l'approvisionnement des produits fermiers du département mais également sur la recherche de producteurs acceptant d'être présents dans les établissements pour échanger avec les élèves.
Elle accompagne, par ailleurs, les établissements scolaires en proposant des visites de ferme à destination des élèves et des enseignants.

Le programme

Restauration collective
les produits locaux à l'honneur

CANTINES

- Accueil Presse
- **Cantine d'ANZEME** : Menu 100 % local toute la semaine + visite de fermes. Visite de ferme le lundi 16 octobre 2023 : les enfants de cycles 1 & 2 se rendront à la ferme Pot d'Vache, chez M. Eric Robin Lamotte à Nouzerines, à la découverte de la fabrication de fromages et yaourts Bio. Le jeudi 19 octobre au matin, les élèves de cycle 3 visiteront l'Atelier du Vient'Art» à Guéret, dirigé par M. Nicolas Dubois.
- **Cantine de GOUZON** : Menu composé avec des produits locaux sur la semaine
- **Cantine de MERINCHAL** : Menu 100 % local le vendredi 20 octobre. Atelier de découverte avec M. Bonin, maraîcher à Mérinchal, des différents curcubitacées, avec les enfants.
- **Cantine de MOUTIER MALCARD** : Menu 100 % local le mardi 17 octobre, dont «burger maison».
- **Cantine de SAINT FRION** : Menu 100 % local le mardi 17 octobre. Les enfants de l'école de Saint Frion se rendront le lundi 16 octobre au GAEC Bas Bouteix - Saint Frion
- **Cantine de PONTARION** : Menu 100 % local le jeudi 19 octobre. Présence à l'école de Monsieur DUBOIS Nicolas (boucherie de Pontarion) le mardi 17 octobre et de la ferme de Lavaurette - moutier d'Ahun le jeudi 19 octobre à 10 h
- **Cantine de SARDENT** : Menu 100 % local le mardi 17 octobre.

COLLEGES

- **Collège d'AHUN** : Menu 100 % local le mardi 17 octobre. Le GAEC Bigouret-Renault, maraîchers Bio à Genouillac sera présent à cette occasion.
- **Collège de FELLETIN** : Menu 100 % local le mardi 17 octobre. Présence de producteurs.
- **Collège de PARSAC** : Menu 100 % local toute la semaine.
- **Collège de SAINT VAURY** : Menus composés de produits locaux, toute la semaine. Découverte de plats du monde, créole, ukrainien, chinois...). Présence de producteurs et dégustation de lait.

EHPAD

- **EHPAD de ROYERE-DE-VASSIVIERE** : Menu 100 % local le 18 octobre et menus composés de produits locaux toute la semaine.

Pendant la Semaine du goût, la cuisine centrale de Guéret proposera POUR 4 CANTINES et le Centre de Loisirs une découverte des saveurs sur le thème des couleurs

Guéret

CENTRES HOSPITALIERS

- **CENTRE HOSPITALIER DE GUERET** : Menu 100 % local le lundi 16 octobre.
- **CENTRE HOSPITALIER DE SAINT VAURY** : Menu 100 % local le jeudi 19 octobre et le vendredi 20 octobre.
- **CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE FEYRE** : Plat du jour et accompagnement 100 % local, tous les jours de la semaine.

Des ateliers, des visites d'exploitations, des dégustations ...
A la découverte des saveurs !

## CONTACT & INFORMATIONS

*Valérie Moreau*
*Conseillère experte en diversification (production animale) en charge de la RHD*
*07 71 07 31 88*

# Coordonnées de vos Conseillers territoriaux en Creuse

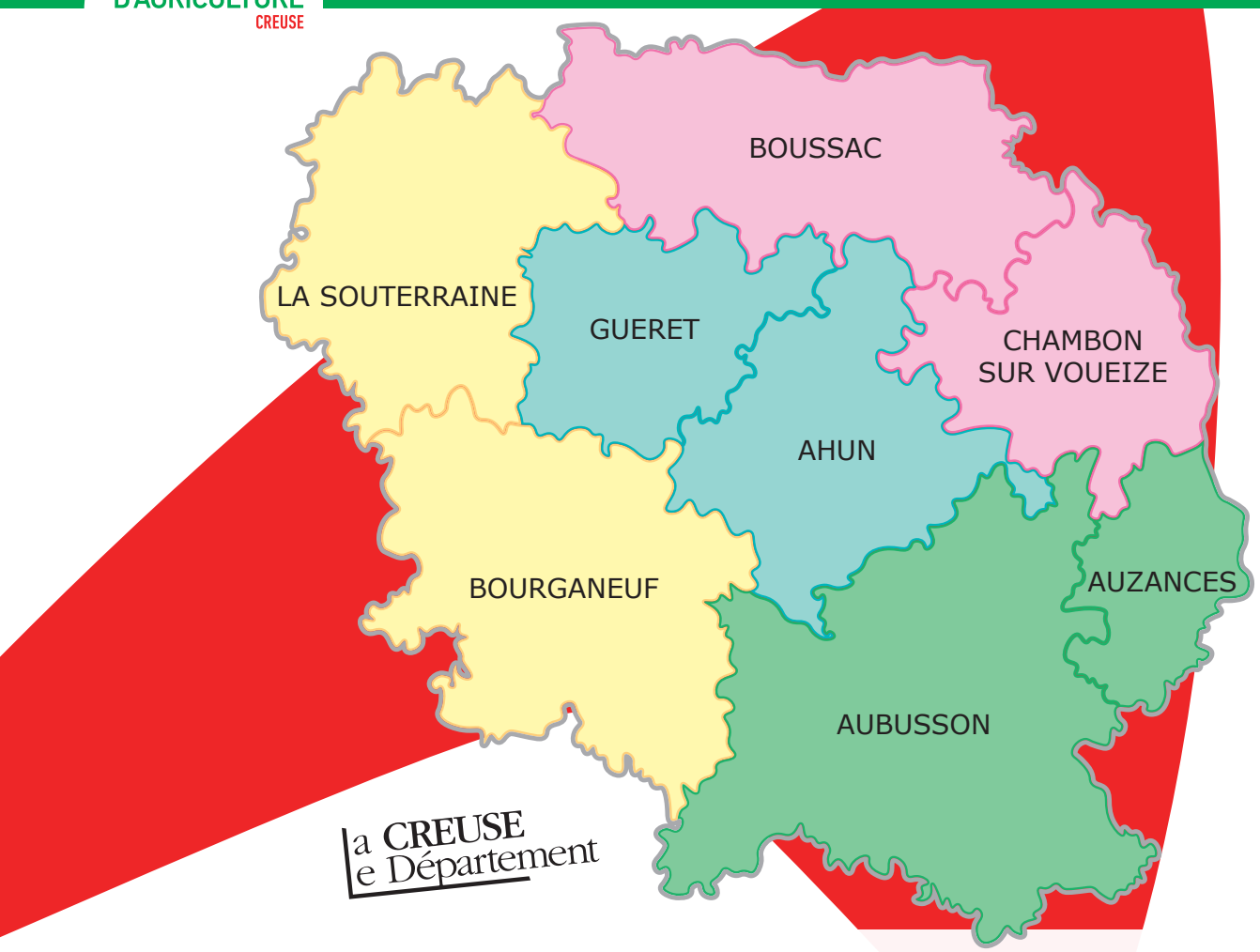


## Antenne Ahun - Guéret :

**Bruno SIMON**
Conseiller territorial
*bruno.simon@creuse.chambagri.fr*
06 60 57 36 70

**Justine MANDONNET**
Conseillère territoriale
*justine.mandonnet@creuse.chambagri.fr*
06 60 57 74 46

**Jean-Philippe GUILLEMET**
Conseiller territorial
*jean-philippe.guillemet@creuse.chambagri.fr*
06 60 57 37 83

**Gaëlle TARDES**
Conseillère territoriale
*gaelle.tardes@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 10 95

## Antenne Aubusson - Auzances :

**Pascal DEVARS**
Conseiller territorial
*pascal.devars@creuse.chambagri.fr*
06 60 59 68 12

**Pascal FLEURAT**
Conseiller territorial
*pascal.fleurat@creuse.chambagri.fr*
06 60 58 11 31

**Laurent ROMAIN**
Conseiller territorial
*laurent.romain@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 87 61

**Marie-Anne SECQUE**
Conseillère territoriale
*marie-anne.secque@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 45 37

## Antenne La Souterraine - Bourganeuf :

**Christian JOUANNY**
Conseiller territorial
*christian.jouanny@creuse.chambagri.fr*
06 60 90 59 25

**Adeline LESIMPLE**
Conseillère territoriale
*adeline.lesimple@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 64 35

**Benoît GIRAUD**
Conseiller territorial
*benoit.giraud@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 55 14

**Laurine MOREL**
Conseillère territoriale
*laurine.morel@creuse.chambagri.fr*
06 49 12 99 34

## Antenne Chambon-Sur-Voueize - Boussac :

**François MARTIN**
Conseiller territorial
*françois.martin@creuse.chambagri.fr*
06 60 58 45 07

**Florian LEPINASSE**
Conseiller territorial
*florian.lepinasse@creuse.chambagri.fr*
07 84 97 67 65

**Céline HERBAIN**
Conseillère territoriale
*celine.herbain@creuse.chambagri.fr*
07 71 07 95 78

**Gaël LACOMBE**
Conseiller territorial
*gael.lacombe@creuse.chambagri.fr*
06 73 81 51 32

**Démarche qualité : vous satisfaire est notre priorité !**

La Chambre d'agriculture de la Creuse est certifiée pour ses activités de formation et de conseil et est engagée dans le système management de la qualité pour l'identification des animaux et les contrôles de performances bovins lait et viande.

Notre Chambre d'agriculture respecte un code éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr